



AVENANT N°12

à la convention d'objectifs et de moyens du 19 février 2019

ENTRE

La ville de Laval, représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du

d'une part,

ET

L'association Union Sportive Lavalloise (USL), représentée par son président, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Comme indiqué dans l'article 6 de la convention du 19 février 2019, le montant de la subvention allouée par la ville de Laval à l'USLaval au titre de l'année 2023 est fixée à **172 480 €** et se décompose comme suit :

	prime projet (1)	projet	animations partenariales (2)	aide forfaitaire à l'emploi
Omnisports	5 000 €	500 € (journée sport en fête en juin)	7 200 € 6 980 € (7)	36 000 €

SECTIONS	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS PROJETS (3)	
		organisation de manifestations	soutien de haut niveau
Athlétisme	6 000 €	2 000 € (3)	
Basket	15 500 €	6 000 € (6)	46 000 €
Cirque	1 500 €		
Danse/Théâtre	3 000 €		
Football	9 000 €	1 500 € (8)	
Gymnastique	16 500 €	600 € (4)	
Handball	4 000 €		
Tir à l'Arc	4 000 €	1 200 € (5)	
Total	59 500 €	11 300 €	46 000 €

(1) dont 1 500 € versés pour projet en lien avec les politiques de la ville.

(2) montant correspondant à l'organisation de stages sur les vacances, ouverts à tous, versé à terme échu en fonction du nombre de stages réalisés.

(3) Ekiden.

(4) Organisation d'une compétition régionale.

(5) 3^e manche de 2^e division nationale arc classique : 400 € - organisation d'une compétition tir en campagne : 400 € - accueil groupe France : 400 €.

(6) développement terrains de basket 3 X 3.

(7) heures partenariales soit 349 h.

(8) intervention de la section football auprès des jeunes et ouverture sur le quartier d'Hilard.

S'agissant des animations municipales se déroulant sur le site sportif d'Hilard, la mise en place de celles-ci s'effectuera comme suit :

- planification de l'activité en début d'année scolaire. La demande est à faire par la direction des sports, le plus tôt possible, avant la mise en place des activités, auprès de l'USL qui confirmera la disponibilité de l'équipe d'encadrement.

Dans le cas où aucun éducateur de l'USL ne serait disponible, il pourra être fait appel à des éducateurs de la direction des sports.

À Laval, le

**Le maire,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au maire,
Chargée de la jeunesse et des sports,**

Céline LOISEAU

**Bureau Collégial
de l'Union Sportive Lavalloise,**

Patrick GENIN